

**Stratégie Régionale Enseignement Supérieur Recherche & Innovation  
 Appel à projets 2012**

**ARC 7 « Innovation, Mobilités, Territoires et Dynamiques Urbaines »**

**Proposition de sujet de thèse 2012-2015**

**Les candidatures (CV + lettre de motivation) ou demandes de renseignements sont à adresser à [pecqueur@ujf-grenoble.fr](mailto:pecqueur@ujf-grenoble.fr) et [khaled.bouabdallah@univ-st-etienne.fr](mailto:khaled.bouabdallah@univ-st-etienne.fr) avant le 17 juin 2012**

<b>Titre de la thèse</b>	Innovation et valorisation de la recherche en Sciences du Territoire : approche conceptuelle et prospective des conditions et cadres d'hybridation et de transfert
Cette thèse fait l'objet d'une cotutelle entre les laboratoires PACTE (Grenoble, établissement d'inscription et gestionnaire) et GATE (Lyon-Saint-Etienne)	
<i>Etablissement d'inscription et gestionnaire</i>	Laboratoire PACTE UMR 5194 14 bis avenue Marie Reynoard - 38100 Grenoble Site internet : <a href="http://www.pacte.cnrs.fr">http://www.pacte.cnrs.fr</a>
<i>Autre établissement de rattachement</i>	Laboratoire GATE (Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon St Etienne) – UMR 5824 Site internet : <a href="http://www.gate.cnrs.fr">http://www.gate.cnrs.fr</a>
<i>Ecole doctorale</i>	Ecole Doctorale "Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED SHPT n°454) Site internet : <a href="http://edshpt.upmf-grenoble.fr/">http://edshpt.upmf-grenoble.fr/</a>
<b>Direction de thèse</b>	<u>Directeur principal :</u> Bernard PECQUEUR, professeur à l'Université J.Fourier (Grenoble), chercheur à l'UMR PACTE-Territoires (Grenoble) <u>Co-directeur :</u> Khaled BOUABDALLAH, professeur à l'Université Jean Monnet (Saint Etienne), chercheur à l'UMR GATE (Lyon Saint-Etienne)
<b>Autres membres du comité de thèse</b>	- Grégoire FEYT, UMR PACTE, Grenoble  • - Olivier FREROT, directeur de l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Christelle MOREL-JOURNEL, UMR ISTHME (Labex IMU), Saint-Etienne - Véronique PEYRACHE-GADEAU, EDYTEM (Labex ITEM), Université de Savoie - Un membre de l'Agence Régionale pour le Développement de l'Innovation

## Sujet de Thèse

### Contexte scientifique de l'étude

Les problématiques territoriales en tant qu'objet de recherche sollicitent la rencontre de champs disciplinaires de plus en plus nombreux et divers (au sein de l'économie, de la géographie, des sciences politiques, de la sociologie, ...) ; de leur côté les structures territoriales (collectivités locales, chambres consulaires, agences d'urbanisme, associations...) en tant qu'interlocuteurs et que potentiels destinataires de la recherche sont elles-mêmes disparates et peu organisées (ou du moins de manière dispersée). Dans ce contexte la question de l'innovation, c'est-à-dire d'un lien tout à la fois dialectique et opérationnel entre la pratique scientifique et ce que l'on peut qualifier de *demande territoriale* (par analogie avec la demande sociale) se pose dans des termes particulièrement complexes et très largement inédits.

En effet, les sciences pour l'ingénieur comme une partie des sciences dites « dures » ont su depuis de nombreuses années inventer, en partenariat avec leurs interlocuteurs industriels, des structures d'interface en réponse aux enjeux économiques de la recherche appliquée et de son transfert ; ces dispositifs, de nature et de périmètre variables, ont pour objet de favoriser voire de prendre en charge la mise en relation *demande industrielle/ressources scientifiques* et parfois les activités de R&D et de valorisation proprement dites. Si ce mode d'organisation n'existe pas aujourd'hui dans le champ des sciences du territoire –du moins au niveau français– on peut aussi faire l'hypothèse que le modèle mis en œuvre dans le champ industriel est difficilement applicable à destination d'un monde de l'action publique territoriale marqué par des acteurs, des attendus, des temporalités, des cadres et critères de décision, d'action et d'évaluation sensiblement différents.

Pour autant ce monde de l'action territoriale –qu'il s'agisse des collectivités locales de plein droit ou des multiples structures ou instances publiques, para-publiques, associatives, socio-professionnelles concernées– se trouve de plus en plus confronté à un besoin voire à une injonction d'innovation dans la manière de penser, de comprendre, de débattre, d'agir et d'évaluer. Dans cette perspective les disciplines scientifiques directement ou indirectement interpellées, constitutives de ce que l'on peut désormais appeler les *Sciences du Territoire*, ont à l'évidence non seulement une fonction et plus largement une mission à assurer mais également un véritable enrichissement scientifique à y trouver aussi bien aux plans conceptuel que méthodologique.

Dans un environnement territorial autant qu'académique flou, complexe et mouvant, cet arrimage entre recherche et action ne peut s'envisager de manière efficace, équitable et pérenne qu'appuyé sur des dispositifs d'interface adaptés mais aussi et peut-être d'abord sur des concepts et sur des principes d'action et d'organisation faisant *sens commun* pour les différentes parties. Penser ce cadre conceptuel et fonctionnel relève d'une démarche à la fois diagnostique, réflexive, collaborative et expérimentale qui reste encore très largement à initier dans le champ des sciences du territoire, comme du reste de manière plus générale dans celui des sciences humaines et sociales. Pour se donner des chances d'aboutir, ce processus suppose néanmoins de circonscrire un périmètre disciplinaire et socio-professionnel à l'intérieur duquel les attentes, ressources, enjeux, contraintes, cultures... respectives et particulières puissent être mises sinon en correspondance du moins en dialogue de manière compréhensible et partageable par les différentes parties.

Ce projet de thèse entend ainsi interroger de manière à la fois théorique et opérationnelle les conditions auxquelles et dans lesquelles peuvent se développer des pratiques et des dispositifs d'interface entre les sciences du territoire et leurs interlocuteurs institutionnels, socio-économiques et politiques. Ce faisant cette proposition s'inscrit dans le prolongement naturel de deux thèses

engagées dans le cadre du précédent SRESR au titre du réseau UniTeR-RA (Université/Territoires en Réseau Rhône-Alpes, cluster 12 – Axe 3) :

- Safae AISSAOUI *Collaborations science-industrie et innovation dans les firmes françaises : impacts et déterminants*, thèse soutenue le 3/11/11 à l'Université de Savoie (IREGE)
- Elise TURQUIN, *Ingénierie de territoire : vers l'émergence d'une discipline scientifique ? Approches croisées des fondements, attendus et pratiques professionnels et académiques*, thèse démarrée en octobre 2010 à l'Université J.Fourier (PACTE)

Ce travail pourra par ailleurs trouver des accroches ou des traductions directes avec certains des axes de recherche des deux Labex rhônalpins en rapport avec les problématiques territoriales, lesquels seront du reste parties prenantes du comité de thèse (ITEM - Innovation et Territoires de la Montagne- PRES de Grenoble, IMU - Intelligences des Mondes Urbains – PRES de Lyon-St Etienne).

### **Description du sujet de thèse**

Le sujet de thèse proposé s'appuie sur une hypothèse déjà évoquée qui se doit d'être confirmée et approfondie, à savoir que les spécificités de ce que l'on peut, schématiquement, appeler le « secteur territorial » (par analogie avec le *secteur* industriel ou le *secteur des services*) requiert de penser et d'inventer des cadres et modalités spécifiques de collaboration avec la recherche et le monde académique de manière plus générale.

Pour ce faire le travail s'organisera en deux phases.

La première, de nature de nature à la fois diagnostique et comparative, visera à dresser un état des enjeux, des conditions, des attentes et des pratiques en matière de collaboration entre *monde académique* et *monde territorial*. L'approche comparative explorera deux perspectives complémentaires : d'une part les pratiques et dispositifs de transfert et de valorisation en sciences du territoire mis en œuvre dans d'autres contextes nationaux ou régionaux ; d'autre part les systèmes existant au niveau français dans d'autres champs disciplinaires et socio-économiques (sciences de l'ingénieur, sciences de gestion...). Ce travail d'investigation se conjuguera avec un travail bibliographique interrogeant les cadres cognitifs, culturels (au sens des cultures professionnelles, organisationnelles, territoriales...) de ces initiatives. Au travers un travail d'enquête et d'entretien spécifique, on s'attachera par ailleurs à identifier les représentations respectives des différentes catégories d'acteurs (chercheurs et enseignants-chercheurs, praticiens et décideurs territoriaux, structures intermédiaires...). On s'intéressera parallèlement à analyser de manière fine et critique la manière dont des démarches de recherche appliquée en lien direct avec des problématiques et partenaires territoriaux ont pu (ou non) donner lieu à des formes de transfert ou d'essaimage.

La deuxième phase du travail sera de nature plus prospective et opérationnelle dans la mesure où elle s'attachera à penser voire à expérimenter les conditions auxquelles et/ou dans lesquelles peuvent être conduites des démarches de co-construction et de transfert des actions de recherche dans le champ des sciences du territoire. Cette démarche n'entend pas être purement spéculative ou prescriptive : elle s'appuiera en effet sur un processus de mise au débat et de mise à l'épreuve des constats et propositions associant des représentants des différentes parties concernées. Ce faisant et dans la mesure du possible, on cherchera parallèlement à favoriser et/ou à observer des démarches concrètes de collaboration entre chercheurs et acteurs territoriaux

L'ensemble du travail pourra mobiliser un matériau riche, de plus en plus abondant mais encore très largement sous-exploité, qu'il s'agisse : au niveau rhônalpin de travaux ou d'actions conduits dans le cadre des clusters ou des ARCs, des Labex ou de l'appel à projets Université Citoyenne et Solidaire... ; au niveau national du programme PSDR/INRA<sup>1</sup>, de l'INDL, des divers travaux ou rencontres traitant de l'ingénierie de territoire... ; au niveau international de l'expérience acquise dans le cadre de dispositifs tels que la Conférence Permanente du Développement Territorial de Wallonie (CPDT), la Communauté d'Etudes pour l'Aménagement du Territoire de Suisse romande (CEAT), de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales du Piémont (IRES) ou encore d'initiatives québécoises (*voir la partie « collaborations internationales pour les références*).

### **Positionnement dans les thématiques de l'ARC 7**

Ce sujet s'intègre de manière centrale dans les objectifs de l'ARC 7 et plus particulièrement dans ses deux premiers axes. En effet, cette thèse s'attachera à connaître et à comprendre, voire à initier les formes innovantes d'interactions, d'interfaces, de coordinations entre acteurs académiques et territoriaux à même de favoriser l'innovation territoriale. Elle interrogera également le processus de production puis de circulation des connaissances en Sciences du Territoire dans la perspective de leur mobilisation par et pour l'action territoriale.

Par ailleurs, l'innovation procédant souvent de l'hybridation entre des disciplines et/ou des problématiques « culturellement » distinctes et disjointes, ce sujet de thèse se propose de se saisir de l'entrée et de la demande territoriale comme levier potentiel pour promouvoir et mettre en œuvre des démarches scientifiques transdisciplinaires.

### **Action inter-ARC**

Si la demande de thèse n'est pas directement formulée dans le cadre d'une action inter-ARC, le contenu et les retombées du sujet de thèse proposé concernent à l'évidence les autres ARC ayant une perspective territoriale (Environnement, Santé, Energie...). En effet, on peut faire l'hypothèse –à valider elle aussi– que, plus que les thématiques de recherche proprement dites, ce sont les caractéristiques des dispositifs d'interface mis en place au regard de la nature et des attentes des acteurs scientifiques et socio-économiques concernés qui sont déterminantes en termes d'appropriation et d'efficience.

### **Partenaires et collaborations**

#### **Partenaires universitaires**

*Partenaires autres que les 2 laboratoires de double tutelle.*

- UMR ISTHME, Saint-Etienne (Christelle MOREL-JOURNEL, <http://portail.univ-st-etienne.fr> )
- UMR EDYTEM, Université de Savoie (Véronique PEYRACHE-GADEAU, <http://edytem.univ-savoie.fr/> )
- CIEDEL, Université Catholique de Lyon (Pascale VINCENT, <http://www.ciedel.org/> )

Collaborations avec laboratoires non rhônalpins engagés dans des travaux ou des réflexions sur le lien entre sciences du territoire et demande sociale :

- UMR Dynamiques rurales, Université Toulouse le Mirail (Laurence BARTHE, <http://dynamiques-rurales.univ-tlse2.fr/> )

---

<sup>1</sup> [http://www.inra.fr/les\\_partenariats/recherches\\_pour\\_et\\_sur/programmes\\_pour\\_et\\_sur\\_le\\_developpement\\_regional/psdr\\_3](http://www.inra.fr/les_partenariats/recherches_pour_et_sur/programmes_pour_et_sur_le_developpement_regional/psdr_3)

- UMR 5185, Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, Université Bordeaux 3 (Laurent COUDERCHET, <http://www.ades.cnrs.fr>)
- GIS CIST « Collège International des Sciences du Territoire », Paris (Pierre BECKOUCHE, <http://www.gis-cist.fr> )

### **Partenaires socio-économiques**

#### **Régionaux :**

- Direction des politiques territoriales de la région Rhône-Alpes (Sylvain LAIGNEL, [territoires.rhonealpes.fr/](http://territoires.rhonealpes.fr/) )
- Association de professionnels du développement économique en Rhône-Alpes (ARADEL, Claudine PILTON, <http://www.aradel.asso.fr/> )
- Plateforme développement rural Rhône-Alpes (Anne CARTON, <http://www.caprural.org/> )
- Réseaux des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes ([http://www.aurg.org/a\\_z/fnau\\_3ag/fnau\\_3ag.htm](http://www.aurg.org/a_z/fnau_3ag/fnau_3ag.htm))
- Grands Projets Rhône-Alpes (Biovallée, Salaise, Grotte Chauvet...)
- + Conseils généraux, EPCI, CDDRA, PNR...

#### **Nationaux :**

- GIP Institut National du Développement Local (J.F. PIN, [www.indl.fr/](http://www.indl.fr/) )
- Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement Local (UNADEL , Sonja KELLENBERGER, [http://www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr/) )
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT, Bernard FATH, [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) )

### **Relations avec l'international – Collaborations**

- Communauté d'études pour l'aménagement du territoire, Suisse Romande (CEAT, [ceat.epfl.ch/](http://ceat.epfl.ch/))
- Istituto di Ricerche Economiche e Sociali per il Piemonte (IRES, [ww.ires.piemonte.it](http://ww.ires.piemonte.it))
- Conférence permanente du développement territorial, Wallonie (CPDT, <http://cpdt.wallonie.be/>)

### **Repères bibliographiques**

- Causse Jean-Pierre, L'enjeu des structures de recherche passées et présentes. Quel avenir pour la recherche ? Sous la direction de Vincent Duclert et Alain Chatriot. Paris : Flammarion, 2003, pages 194 à 202
- Créplet Frédéric *et al*, Approche cognitive des collaborations universités-entreprises, Revue française de gestion, 2007/4, n°173
- De Bruyn Virginie, Merceron Stéphane. La valorisation de la Recherche. Paris : Les éditions de la vie universitaire, 2000, 158 p.
- Dou Henri, Innover dans la recherche publique en France : la responsabilité sociale de la recherche est-elle mesurée ?
- Gélinas Arthur, Pilon Jean-Marc, « Le transfert des connaissances en recherche sociale et la transformation des pratiques sociales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, 1994, p. 75-91.
- Hassid Marc-Jerôme, A quoi sert la géographie ? Du statut de chercheur au statut d'expert, Tracés, Revue de Sciences Humaines
- Gélinas Arthur, «Les fondements du transfert des connaissances», dans M.-A. Tremblay, (sous la direction de), Le transfert des connaissances en recherche sociale: Actes du Forum du Conseil québécois de la recherche sociale tenu à Montréal le 6 avril 1990, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 17-38, 1990.

- Jeanneret Josée, Territorialisation des savoirs, savoirs territorialisés ? In: Politiques et management public, vol. 12 n° 2, 1994. Administrer les savoirs : leur production, leur transmission, leur application, leur contrôle - Actes du 6ème Colloque International, Genève - mars 1993. pp. 53-74
- Le Bars Yvan, Un nouveau contexte de la décision publique, de nouvelles interactions entre recherche et pouvoirs publics, Management de la Recherche, 2007
- Melvies David, La valorisation : Une étude de cas internationale, Université de Montréal Faculté des Arts et des Sciences Département de Sociologie
- Nannarone Marc, Les interventions régionales en faveur de la recherche : favoriser le développement de la recherche pour en faire bénéficier le territoire, Management de la recherche, 2007
- Pailliarat Isabelle, « Formation universitaire et territorialisation », Études de communication [En ligne], 19 | 1996, mis en ligne le 27 novembre 2011. URL : <http://edc.revues.org/index2419.html>
- Sevino Aldo, Le déclin de l'association comme structure de valorisation de la recherche publique : rôle d'un marché et émergence d'un nouveau modèle de recherche. Thèse
- Sevino Aldo, Valorisation de la recherche : trois ans d'application de la loi du 12/07/99. Le concours apporté par les chercheurs publics aux entreprises privées. AJDA, 02-2003, n°4, p. 162- 164
- Vincent Annie, Les acteurs de la recherche en Wallonie et à Bruxelles, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2009/10-11 (n°2016-2017)
- Vinck Dominique, *Sciences et société. Sociologie du travail scientifique*, Armand Colin, Paris, 2007.

#### Rapports :

- La valorisation de la recherche dans les universités, Rapport d'information de M. Philippe ADNOT, fait au nom de la commission des finances, n° 341 (2005-2006) - 10 mai 2006
- Recherche et développement, Innovation et partenariats, 2009, Rapport du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche , 5 novembre 2010
- Défis transverses du système de recherche et d'innovation. PROJET SNRI, Document de travail, 10 mars 2009,
- Guide pratique. Innovation recherche université entreprise. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
- Futuris/ANRT, juin 2009 : Le processus d'innovation : l'entreprise et son écosystème. (F. de Charentenay, G. Sanz, Th. Weil)

## Extrait du règlement encadrant les demandes d'allocation doctorale de recherche (ADR) financées par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du SRESRI

### **IV.1. Allocations doctorales de recherche (ADR)**

Le nombre d'ADR attribuées chaque année au dispositif ainsi que leur ventilation au sein de chaque ARC seront proposés en amont de l'appel à projets annuel par le comité technique « SRESRI », approuvé par la commission permanente du 26 mai 2011. Chaque ADR est accompagnée d'une enveloppe annuelle de 2 000 € pour couvrir des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de thèse (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, publication de la thèse, etc.).

#### **IV.1.1. Durée**

Les ADR régionales sont attribuées par délibération de la Commission permanente pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois. La durée maximale du soutien régional s'élève donc à 36 mois. Le renouvellement est soumis à la décision de la Commission permanente, après avis d'un expert désigné par la Région sur la base d'un rapport d'activité produit par le doctorant. Le certificat d'inscription du doctorant bénéficiant d'une ADR régionale doit être adressé à la Région dans un délai de 9 mois à compter de la date d'attribution de la subvention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional. La subvention accordée par la Région pour chaque année de thèse devra être soldée en totalité et les justificatifs adressés dans un délai de deux ans après la date de délibération.

#### **IV.1.2. Montant**

Le financement régional est calculé sur la base du salaire, incluant la totalité des cotisations sociales et l'indemnité de perte d'emploi éventuelle. Il correspond à une rémunération d'un montant brut chargé de 2537 euros par mois (soit un minimum de 1300 euros net) par ADR sur 12 mois, auxquels s'ajoute un accompagnement annuel de 2 000 euros pour couvrir des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, publication de la thèse, etc.).

#### **IV.1.3. Éligibilité**

Sont éligibles aux allocations doctorales les étudiants titulaires d'un master 2, candidats à une première ou deuxième inscription en doctorat dans une école doctorale rhônalpine et réalisant leur thèse dans une équipe de recherche localisée en Rhône-Alpes. Le directeur de thèse doit appartenir à un laboratoire membre d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou d'un organisme de recherche rhônalpin. Les thèses en co-tutelle sont possibles après accord de l'école doctorale.

#### **IV.1.4. Bénéficiaires**

L'ADR et son accompagnement sont automatiquement attribués à l'établissement d'inscription en doctorat qui verse l'ADR sous forme de salaire à l'allocataire, bénéficiaire final du dispositif, dans le cadre du contrat doctoral unique.

#### **IV.1.5. Dépenses éligibles**

Les dépenses prises en compte pour l'accompagnement doivent être en lien avec le travail de thèse à l'exception des coûts internes de l'établissement.

#### **IV.1.6. Modalités de suivi et d'évaluation**

Le bénéficiaire d'une ADR devra transmettre à la Région les informations sur la soutenance de la thèse (titre, date, lieu, composition du jury...) en amont de cette soutenance et un exemplaire numérique de son manuscrit de thèse.

Dans tous les cas, la transmission de ces documents à la Région conditionnera le mandatement du solde de la subvention.

La Région pourra demander la participation du doctorant à une restitution publique sur la thèse financée, si les principes de confidentialité l'autorisent.

Afin d'assurer la visibilité du soutien régional, la contribution de la Région sera mise en évidence, par tout moyen approprié, dans les opérations de communication ou dans les articles scientifiques. En particulier, il s'agira de faire explicitement référence au programme soutenu par la Région.

## Communauté de Recherche Académique (ARC 7)

### *Innovations, Mobilités, Territoires et Dynamiques Urbaines*

## RESUME DU PROGRAMME PLURIANNUEL 2012 – 2015

### Préambule

Le présent programme scientifique est établi pour une durée de 4 ans, de 2012 à 2015. Au début de chaque année civile, à une date qui sera communiquée ultérieurement, un document rappelant le bilan de l'année écoulée, définissant des orientations pour l'année à venir et proposant le soutien d'un certain nombre de projets classés par ordre de priorité, à partir des moyens globaux qui auront été attribués annuellement à l'ARC (nombre d'ADR et d'APDR, subvention de fonctionnement), sera adressé à la Région. Le bilan, les orientations et les propositions seront présentés devant le Comité Technique SRESRI qui validera la ventilation des moyens et proposera éventuellement des ajustements.

### Résumé du programme scientifique

Qu'ils soient métropolitains, urbains, périurbains ou ruraux, les territoires sont à la fois en mouvement et en tension : en tension car soumis à des mutations économiques, sociales, énergétiques, techniques... procédant aussi bien du niveau régional que national ou international ; en mouvement car simultanément lieu et objet de dynamiques spécifiques voire singulières en matière d'organisations et d'actions collectives (politiques, économiques, sociales, culturelles...) comme de pratiques individuelles. Ils sont aussi le résultat d'évolutions plus ou moins longues, qui ont laissé des marques, des traces physiques, matérielles et immatérielles, des habitudes ou ont construit des comportements dont le sens reste autant visible qu'invisible.

Dans ce contexte, l'innovation dans ses registres et modalités les plus diverses constitue non seulement un enjeu mais une condition de l'action publique et collective autant que du développement économique et social, et à ce titre justifie une véritable interpellation scientifique.

Approcher de manière scientifique la question de l'innovation dans, par et pour les territoires impose de considérer des dynamiques relevant d'une alchimie extrêmement complexe mêlant thématiques, acteurs, échelles, temporalités, institutions et organisations, mutations à la fois technologiques et environnementales... De surcroît, s'agissant très largement de démarches de recherche le plus souvent empiriques et pluri- sinon transdisciplinaires, l'accroche au terrain et aux pratiques, représentations, attentes... sociales et territoriales constitue une condition et une perspective quasi obligées de la posture scientifique.

La multiplicité et l'intrication des champs et des registres de recherche sollicités nécessite de convenir d'un point d'entrée, d'un fil conducteur permettant de s'immerger sans se diluer dans cette complexité mais également d'être en mesure de « faire tenir ensemble » les acquis et apports des recherches mises

en œuvre. L'entrée retenue par l'ARC7 est ainsi celle des mobilités socio-spatiales, conçues dans leur acception la plus large et justifiée à plus d'un titre par le fait que :

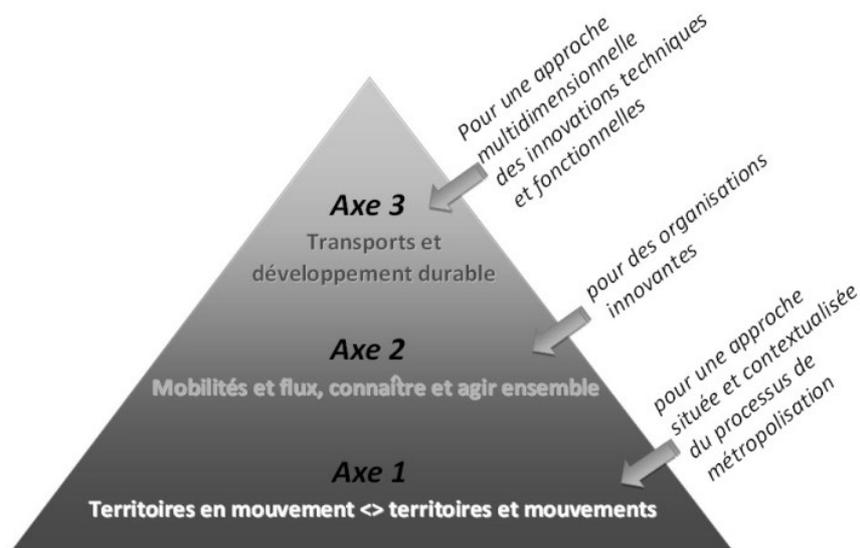
- les tensions et mutations auxquelles sont soumis les territoires, ruraux comme urbains, sont très largement liées aux capacités et/ou aux contraintes de circulation des individus, des matériaux, des marchandises, des informations, des idées, mais aussi à des réalités matérielles comme immatérielles issues des périodes précédentes ... ;
- les tenants (économiques, énergétiques, techniques, géopolitiques, ...) et aboutissants (urbanistiques, environnementaux, sociaux...) de ces mobilités sont au cœur des enjeux du développement durable ;
- les infrastructures et politiques relatives au transport (voiries, transport en commun, aménagement numérique...) relèvent très largement de l'action publique et peuvent ce faisant offrir des opportunités de collaboration, d'expérimentation et de transfert;
- les mobilités constituent à la fois un enjeu (réduction de la mobilité ou de ses coûts et impacts) et un secteur économiques tant en matière de services (intermodalité, services liés à la géolocalisation et à l'informatique embarquée...) que de gestion (systèmes d'information, aide à la décision...) et d'innovations technologiques (véhicules propres, traitement des nuisances...);
- l'ARC7 mais également les possibilités de collaboration avec d'autres ARC dans le cadre du SRESRI offre un cadre particulièrement intéressant pour aborder une problématique fondamentalement pluri- et transdisciplinaire (SHS, sciences pour l'ingénieur, sciences de gestion, sciences de l'environnement, de la santé...).

Cette liste n'étant pas exhaustive, l'ARC7 ambitionne de contribuer au développement et à la valorisation d'actions de recherche qui soient à la fois à l'articulation de disciplines diversifiées et en lien avec la demande socio-économique et territoriale. Dans cet esprit, trois axes interdépendants ont été identifiés et conçus en quelque sorte comme des « niveaux scientifiques gigognes » ou comme des « filtres problématiques » visant à favoriser les articulations à la fois entre disciplines et champs d'application.

L'axe 1 intitulé « Territoires en mouvement <> territoires et mouvements : pour une approche située et contextualisée du processus de métropolisation » porte sur ce que l'on pourrait appeler le cadre contextuel de base dans la mesure où il entend donner de l'importance conjointement aux dimensions spatiale et temporelle des sociétés humaines en s'attachant au(x) territoire(s) conçu(s) en tant à la fois que cadre, support et enjeu des problématiques de mobilité plus particulièrement interrogées par les axes 2 et 3.

En lien ou en écho aux questionnements de l'axe 1, l'axe 2 intitulé « Mobilités et flux, connaître et agir ensemble : pour des organisations innovantes » aborde les problématiques de mobilité dans l'espace relatives aussi bien aux individus qu'aux organisations collectives formelles ou informelles. L'objectif est de comprendre quels modes et modalités d'organisation se mettent en place, s'inventent ou sont à inventer afin de gérer, de valoriser, d'absorber, de contenir... des flux aussi bien matériels (individus, matières, marchandises...) qu'immatériels (données, informations, valeurs...) de plus en plus complexes, interdépendants et interconnectés aux niveaux local, régional, national ou mondial.

L'axe 3 intitulé « Transports et développement durable : pour une approche multidimensionnelle des innovations techniques et fonctionnelles » entend traiter de la question des transports en associant étroitement sciences pour l'ingénieur (SPI) et sciences humaines et sociales (SHS). Dans cet esprit et perspective, afin de réellement s'attacher aux évolutions des usages et aux nouvelles demandes sociales en matière de sécurité, de sûreté, de confort, d'efficacité énergétique, d'impacts environnementaux ou sociaux... il propose de rentrer par les questions générales (quels réseaux ? quels attentes ? quelles pratiques ? quels services ?) pour traiter celles plus précisément liées aux véhicules et à la motorisation.



L'ARC7 poursuit donc deux enjeux symétriques : lier l'analyse des processus ou déterminants sociaux, spatiaux, culturels... aux enjeux relatifs au développement (ou à la réduction) de la mobilité dans tous ses états (individus, marchandises, informations...); lier les évolutions et innovations (technologiques, fonctionnelles, organisationnelles...) aux contextes et aux usages dans lesquelles ou à destination desquels elles doivent se penser et s'opérer. Dans cette perspective, les sujets et projets proposés devront s'efforcer d'intégrer deux voire trois des axes proposés au sein d'une même thématique ou de lier des thématiques différentes au sein d'un même axe. Dans la mesure du possible ils devront également être conduits en lien ou en écho avec les préoccupations d'acteurs socio-économiques ou territoriaux par ailleurs susceptibles de contribuer à la production de nouvelles connaissances ou méthodologies.